

**ASSOCIATION ACADIENNE  
ET FRANCOPHONE  
DES AÎNÉES ET AÎNÉS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

*MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION  
CONSULTATIVE SUR LA GOUVERNANCE DE LA  
SOCIÉTÉ CIVILE ACADIENNE ET FRANCOPHONE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK*

**Richibouctou, Nouveau-Brunswick**

**2006 06 30**

# **MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACADIENNE ET FRANCOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

## **MEMBRES DE LA COMMISSION**

D'abord, nous aimerions vous féliciter pour avoir accepté de participer à la mise en œuvre de la commission consultative. Nous croyons sincèrement que le travail et le dévouement exigé de votre part mérite toute notre admiration. Vous aurez à produire un rapport qui pourrait déterminer l'avenir de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. C'est peut-être la commission la plus importante que la communauté acadienne aura organisée dans la dernière décennie pour répondre aux aspirations de sa population. Le mandat que vous avez peut influencer de façon déterminante la politique et la démocratie au Nouveau-Brunswick.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'AAFANB en date du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2006, les membres se sont entendus pour dire que les structures de gouvernance actuelles nous représentent assez bien, mais il y a quand même place pour de l'amélioration. Les membres du Conseil d'administration ne favorisent pas l'établissement d'une assemblée délibérante, mais souhaitent plutôt un renouvellement et une amélioration des structures en place.

## **PARTIS POLITIQUES**

La démocratie, telle que nous la connaissons et telle qu'elle se vit au Nouveau-Brunswick et au Canada, a certainement ses faiblesses mais, malgré tout, c'est encore le régime par excellence qui fait en sorte que la population puisse s'exprimer. Pourtant, il nous arrive à se demander si nos politiciens reflètent les opinions et les positions des personnes qui les ont élus. On a l'impression, qu'une fois élue, la personne oublie qui l'a élue et elle semble travailler davantage pour l'establishment du parti que pour la population de la province. Il arrive même que le député prenne des positions carrément à l'encontre des personnes qui l'ont élu parce que ce dernier ou cette dernière doit suivre la ligne directrice du parti.

Avons-nous su utiliser de façon efficace cette structure démocratique? Nous pensons que non. Comme citoyen et citoyenne, nous avons la responsabilité et le devoir de nous assurer que nos élus représentent véritablement nos intérêts et particulièrement nos intérêts en tant que membres de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Il faudrait que la SAANB entreprenne de l'action politique auprès de notre population et de ses membres pour que ces derniers puissent réaliser le véritable pouvoir qu'ils ont entre leurs mains. L'Assemblée délibérante, telle que définie, n'aurait pas le pouvoir réel que nous souhaitons pour notre communauté. En ayant un tiers des sièges à

l'Assemblée législative, nous avons un véritable pouvoir politique. Le grand défi de ce pouvoir est de pouvoir l'utiliser.

Une fois élu, les liens entre le ou la député semblent coupés pour les quatre prochaines années. Il est très difficile, quasi impossible, pour le citoyen ordinaire de connaître les positions de son député sur des sujets qui le touchent de près. Le régime actuel permet difficilement aux députés de s'exprimer en chambre selon leur opinion et de voter selon leur conscience. Ils sont obligés plus souvent qu'autrement de voter comme le dicte le cabinet. Sur une question fondamentale, il peut arriver qu'un député vote de façon contraire à ce que souhaiteraient ses commettants. En plus, il est parfois difficile sinon impossible pour un député de dénoncer des positions de son gouvernement sans en subir des conséquences plus ou moins graves (cas d'Albert Doucet). Il faudrait assurer un plus grand nombre de votes libres de la part des députés. Nous croyons que ceci respecterait davantage les principes démocratiques et permettrait un débat d'idées plus fructueux.

En tant que citoyen et citoyenne, combien parmi nous prenons la peine de contacter régulièrement notre député pour connaître les raisons qui l'ont motivé de voter ou de se prononcer d'une telle ou telle façon sur des sujets qui nous touchent de près. Nous pensons que chacun et chacune pourrait se conscientiser davantage et jouer un rôle politique beaucoup plus actif que nous le faisons présentement. Nul n'a besoin d'assemblée délibérante pour réaliser un tel objectif.

#### **INFORMATION AU PUBLIC**

Plus souvent qu'autrement, les enjeux électoraux lors d'une élection ou en cour d'un mandat, sont très mal connus de la population en général. Pour faire un choix éclairé, il est important de bien connaître les enjeux. Les partis politiques en place devraient trouver des moyens pour mieux sensibiliser et informer les électeurs et électrices de leur programme électoral et surtout des conséquences financières que représente leur programme car, à la fin, celui ou celle qui aura à en payer la note reste la même personne, le ou la contribuable.

Le député fédéral nous fait parvenir de façon régulière un bulletin d'information nous parlant de ses accomplissements dans sa circonscription. Une formule semblable devrait être étudiée pour faire en sorte que la ou le député de la circonscription provinciale informe ses électeurs et électrices par un moyen quelconque d'information. La personne élue pourrait profiter de cette mesure pour nous informer des discussions qui prendront place dans le futur, de ses positions sur des sujets d'intérêts pour ses électeurs et électrices et des débats d'intérêt public. Nous croyons qu'il est important, autant pour le public que pour la ou le député, de trouver et d'initier des moyens de communication efficaces au niveau de sa circonscription.

## **UNE POPULATION PLUS ALPHABÉTISÉE**

Présentement au Nouveau-Brunswick, nous avons un taux d'analphabétisme plus qu'inquiétant, car tout près de 70% de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick se situe en dessous de la norme acceptable et reconnue mondialement pour participer pleinement à la vie démocratique de notre province. Un des premiers éléments ou une de nos premières actions en tant que collectivité serait de revendiquer pour les nôtres des moyens pour leur permettre d'améliorer leur capacité en lecture, écriture et calcul. Si nous voulons que notre peuple participe pleinement à la vie démocratique, il faut d'abord lui donner accès à de la formation. Quand une aussi grande proportion de votre population n'a pas les éléments de base pour lui permettre de comprendre et d'apprécier les enjeux qui la touchent, il est impératif de lui en donner les moyens pour le faire. Nous craignons que l'établissement d'une assemblée délibérante ne demeure l'affaire que d'un petit groupe.

## **UNE SAANB PLUS ENGLOBANTE**

Depuis sa fondation en 1973 et dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, la SAANB a été de tous les dossiers qui ont touché, de près ou de loin, autant ses membres que la population en général. La SAANB compte au-delà de 20,000 membres répartis sur tout le territoire du Nouveau-Brunswick. À ce titre, elle est, parmi les organisations porte-parole, celle qui compte le plus grand membership.

La SAANB aurait avantage à mieux faire connaître son message et ses positions au sein de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Nous avons toujours maintenu qu'une population bien informée est plus en mesure d'apprécier le travail qui se fait par l'organisation qui les regroupe. Ce n'est pas en affaiblissant la SAANB qu'on améliorera le sort de la population acadienne. Il est important d'avoir une structure qui puisse réagir rapidement et efficacement aux questions d'intérêt public et ceci, de façon efficace et professionnelle. Pour y avoir siégé depuis plusieurs années, nous pouvons affirmer à titre de représentant de l'AAFANB que le forum n'a pas cette flexibilité et cette efficacité. Nous considérons qu'il est important pour la SAANB de rallier à sa cause, non seulement les individus, mais aussi les organismes, le monde corporatif, les syndicats etc.

## **CONVENTION NATIONALE**

Nous célébrons cette année le 125<sup>e</sup> anniversaire de la première convention nationale tenue à Memramcook. C'est lors de cette première convention nationale que les délégués choisirent le 15 août comme fête nationale et non le 24 juin comme le souhaitaient plusieurs québécois et dirigeants acadiens. Par son éloquence et ses arguments, Mgr Marcel-François Richard réussit à convaincre les délégués de l'importance d'une date différente comme fête nationale des acadiens et acadiennes.

Déjà à cette époque, la presse anglophone s'inquiétait de la tenue de ces conventions et souhaitait ouvertement leur disparition. Malheureusement pour eux, il y en a eu d'autres. Nous considérons qu'une convention nationale devrait être organisée à tous les cinq ans pour définir les grandes priorités de la communauté acadienne. Il ne s'agit pas ici d'avoir une liste sans limite de priorités, mais bien de quelques priorités sur lesquelles le Forum des organismes acadiens, qui lui aussi serait élargi, se pencherait et verrait à établir les stratégies de réalisation de ces quelques priorités. Tout en se faisant, le Forum devra développer des stratégies d'action politique pour que la communauté acadienne puisse participer et accéder davantage au pouvoir. Nous croyons que cette façon de faire assurera à la fois un renouveau à la SAANB et au Forum.

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous ne favorisons pas la mise en place d'une assemblée délibérante. La structure que nous proposons nous paraît simple et efficace : une convention nationale quinquennale qui donne les grandes orientations, un Forum élargi qui établit les stratégies pour répondre aux priorités de la convention nationale et qui en fait le suivi, et une SAANB plus englobante qui défend les intérêts de la communauté acadienne au jour le jour.